

Apporter de la « Confiance » dans les données de comptage produites par des tiers

Le dispositif RE/MA s'appuie sur des données exclusivement produites par les GR

Le dispositif RE/MA s'appuie exclusivement sur les données de comptage des Gestionnaires de Réseau

- Sur les données RTE, pour les clients du RPT, y compris pour l'ajustement par effacement
- Sur les données des GRD, pour les clients du RPD, y compris pour l'ajustement (en installant un compteur à courbe de charge télé-relevé)

LINKY facilitera demain la mesure des effets de l'effacement diffus sur les clients du RPD

- En mesurant la Courbe de Charge du client
- En permettant de la relever à un coût moindre

Utiliser les données de tiers pour l'ajustement diffus

Les solutions à de comptage à courbe de charge aujourd'hui au catalogue des GRD n'ont pas été conçues pour le « diffus »

- Un compteur industriel : env. 500 €/an de redevance comptage
- Un service CdC « hebdo » optimisé pour le haut de portefeuille : 11 €/mois

En attendant une offre des GRD dédiée au marché diffus, grâce notamment à LINKY, il peut être envisagé, pour l'ajustement diffus, d'utiliser les données produites par des tiers

- De façon transitoire
- Sur des volumes compatibles avec le risque pris par les acteurs

Donner Confiance Comment ?

Être certain de la métrologie « comptage » :

- Utilisation obligatoire de la télé-information du CBE (prestation existante pouvant être demandée par le client à son fournisseur)
- Labellisation « Télé information » (prestation existante réalisée par RetD)

Être a priori confiant avec le processus tiers

- Audit sur le processus tiers (horodatage, agrégation, transmission, sécurité …)
- Politique qualité du tiers (référence, certification)

Être a posteriori confiant avec les données tiers

- Utiliser la zone d' expérimentation LINKY pour comparer la mesure LINKY et la mesure tiers
- Installer ponctuellement des points LINKY dans des zones de forte densité de données tiers

Attention aux coûts et aux ICS

L'offre de « base » des GRD n'intègre pas les données tiers :

- Les coûts directement générés chez les GRD sont à isoler
- Les coûts autres (audit par exemple) sont à évaluer pour adapter les exigences aux enjeux

Une attention particulière aux ICS :

- Les données individuelles de consommation traitées par les GRD ne sont pas transmissibles à un tiers sans autorisation explicite du client
- Des données « agrégées » peuvent être transmise à RTE et potentiellement à des tiers